

GESTION DES DECHETS MENAGERS DANS LE PUY-DE-DOME

Rappel des évènements

A la fin de l'année 2006, l'enquête publique sur le projet d'incinérateur de Vernéa (Novergie/Suez) est émaillée de divers dysfonctionnements : modifications des dates au dernier moment, ensemble des documents non accessibles au public, obstruction des commissaires à la libre expression des citoyens, déposition par courrier recommandé exigé de façon illégale par le préfet... On en retient une impression de non professionnalisme tant du côté de l'industriel que du côté du porteur de projet (Valtom) ainsi que de l'administration (préfet). La volonté idéologique des élus et de l'administration d'imposer une solution industrielle juteuse les exonérant de toute responsabilité s'opposait à l'exigence de transparence et de rigueur scientifique de la part des citoyens et de leurs associations.

Les élus des municipalités voisines du site prévu qui avaient verrouillé la constitution du Valtom en sous-évaluant la représentation des habitants de l'agglomération clermontoise (5 représentants sur 25 pour la moitié de la population du département) et en adoptant un article de sortie du Valtom après l'approbation des 2/3, s'expriment maintenant contre un projet qu'ils ont soutenu pendant 9 ans. C'est la prise de conscience et la mobilisation de la population qui leur a imposé ce retournement de veste.

Dans le même temps, le Conseil Général qui venait d'hériter de par la loi de la responsabilité du plan départemental d'élimination des ordures ménagères s'est évertué à saboter les rares réunions de la commission de suivi du plan (elle n'avait pas été convoquée depuis la révision du plan de 2002, alors que la loi impose des réunions annuelles !).

Néanmoins, les milliers de pétitions initiées par les diverses associations, les manifestations, les conférences publiques de scientifiques, l'importance des dépositions des citoyens lors de l'enquête ont porté leurs fruits puisque la commission d'enquête a émis un avis négatif fondé sur un travail important mettant en valeur les principaux arguments que nous avons défendus jusqu'à présent.

Le premier semestre 2007 a vu se dérouler deux campagnes électorales qui ont tout à la fois permis de relancer le débat public sur les déchets et à diverses organisations politiques de tenter de récupérer la lutte des citoyens contribuant ainsi à une banalisation du problème. La conférence publique de Maurice Sarazin que nous avons organisée a été l'occasion de remettre les pendules à l'heure.

(suite page 2)

MANIFESTATION

LE SAMEDI 6 OCTOBRE A 14 H 30

**DEVANT LE CONSEIL GENERAL
A CLERMONT-FERRAND**

- pour que le Valtom abandonne son projet d'incinérateur
- pour que le Conseil Général révisé le plan départemental avec collecte séparative des fermentescibles et un tri rendu efficace par la pesée embarquée

EMPOISONNEMENT GÉNÉRALISÉ

Les pesticides sont produits par l'industrie chimique pour nous débarrasser de nos « ennemis » : mouches et insectes divers (insecticides), « mauvaises herbes » (herbicides), pourritures et champignons (fongicides). Quelque cinq mille formules, en vente libre, dans les coopératives, les jardineries, les drogueries, les chaînes de distribution, les pharmacies, etc. On les appelle aussi phytosanitaires, pour insister sur leur rôle protecteur. Et les « biocides » (tueurs) proposent de purifier totalement nos habitations.

Nous en utilisons tant qu'il en reste partout : dans les fruits et légumes, et dans toute notre nourriture, sur notre peau, dans l'air des villes, dans nos placards, sur nos balcons. Les résidus augmentent sans cesse. 96 % des cours d'eau surveillés en contiennent et 75 % des eaux souterraines. Et l'air des villes, parfois, en possède plus que celui des champs, selon les mesures faites à Clermont-Ferrand, l'an dernier.

Tout cela n'est pas bon pour la santé. Les agriculteurs sont en première ligne, atteints de cancers spécifiques. Depuis peu, ils sont munis de gants, masques et combinaisons spéciales pour effectuer des épandages dont les trois quarts se diffusent dans l'air. Chaque pomme reçoit entre 20 et 30 « traitements », 10 à 20 pour les céréales, les doryphores sont attaqués avec tant de vigueur que, parfois, les plantes en meurent.

Depuis 1975, les médecins supposent que 80 % des cancers proviennent de notre environnement devenu malsain. Le professeur Belpomme, venu plusieurs fois dans le Puy-de-Dôme, l'affirme à nouveau avec passion.

Que fait-on ?

Le règlement européen REACH* est entré en vigueur le 1^{er} juin. Il oblige enfin les industriels à vérifier que leurs produits ne sont pas nuisibles pour notre santé. Avant cela, plusieurs pesticides avaient été interdits à la vente, le DDT (toujours vendu aux pays du Sud), le lindane (permis contre les poux), l'atrazine (désherbant du maïs). D'autres*, après une longue action en justice pour publicité mensongère, ont été reconnus persistants dans le sol et l'eau : le glyphosate (Round up, cancérigène), aussi abondant (suite page 2)

Le Valrom t persiste dans son projet en demandant au nouveau préfet de passer outre à l'avis négatif de la commission d'enquête. Cela montre une nouvelle fois les limites institutionnelles de notre démocratie puisque la plupart des élus et l'administration s'assoient sur la volonté de la population.

Le Valrom fait aussi avancer son projet de décharge de Montcel, prouvant par là que son incinérateur n'en enlève pas la nécessité. Il ne faut surtout pas reproduire la façon de faire en vigueur à Puy Long où l'on enfouit au mépris de la loi quantités de recyclables et de fermentescibles.

Le premier semestre 2007 a vu aussi se dérouler l'enquête publique sur l'extension de la décharge de Puy-Long. La mauvaise gestion actuelle n'a pas été remise en cause par le dossier. Aussi nous avons demandé à la commission d'enquête d'émettre des réserves pour imposer une façon de procéder plus conforme à la loi et à la protection de l'environnement. L'autorisation d'exploiter actuelle s'arrête en juin 2008 et rien n'a encore été décidé. On peut regretter que beaucoup d'opposants au projet d'incinérateur se soient désintéressés de ce dossier.

Et maintenant ?

Le préfet qui se vante d'avoir été nommé pour faire tomber Serge Godard, joue au chat et à la souris en utilisant les autorisations qu'il délivre au nom de l'Etat. Ainsi, il fait pression pour faire accepter un incinérateur, en contrepartie de quoi il ne serait pas trop regardant sur la gestion de la décharge de Puy-Long ! Il exige que la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand propose des alternatives à l'incinération crédibles à ses yeux. C'est une faute professionnelle de sa part car sa mission de contrôle de légalité devrait plutôt l'amener à demander au Conseil Général de réviser le plan départemental. Il a renvoyé à la fin de l'année ses décisions d'autorisation pour l'incinérateur et la décharge en attendant les conclusions du « Grenelle de l'environnement » qui pourtant n'a pas prévu de faire beaucoup de place au problème des déchets. Il s'agit donc d'un prétexte. En fait, il y a sûrement là un calcul de délais pour mettre en difficulté politique les maires des communes de l'agglomération lors des élections municipales de 2008.

Bien entendu, le président du Conseil Général a saisi cette occasion pour décider qu'il est urgent d'attendre avant de lancer le débat sur une éventuelle révision du plan départemental.

Il n'en reste pas moins qu'un préfet n'a que la possibilité d'autoriser ou non un projet sur la base de critères légaux et faire en sorte qu'il soit conforme à la loi et respecte l'opinion de la population. La vraie responsabilité des projets revient aux élus qui les lancent. Cette responsabilité est double : celle des représentants des syndicats et communautés de communes dans le Valrom et celle du Conseil Général. C'est la même obéissance politique qui est majoritaire dans ces deux institutions et qui doit rendre des comptes devant ses électeurs. Nous refusons leurs mandats, contorsions et retournements et exigeons le respect de la démocratie et de l'opinion de la population majoritairement exprimée dans les enquêtes publiques.

Comment mobiliser et quels objectifs ?

La dangerosité pour la santé des émissions toxiques de l'incinération est maintenant un fait acquis reconnu par les scientifiques du plus haut niveau (Pr Belpomme) relayés localement par les nombreux médecins de l'agglomération clermontoise signataires d'une pétition. C'est pour cela que le préfet n'utilise pas ce sujet pour contester les élus clermontois. Pour favoriser la solution industrielle « clef en main » de l'incinération, même si c'est la plus mauvaise, il compte sur leur manque d'initiative car les solutions alternatives demandent plus de volonté politique.

Pourtant les temps changent, ainsi l'agglomération de Calais vient de démarrer la méthanisation de la partie fermentescible des ordures ménagères collectées séparément en porte à porte.

Ces solutions alternatives sont maintenant bien connues. Il reste cependant à mettre en place un dispositif législatif obligeant les fabricants de biens de consommation à ne produire et vendre que des choses recyclables ou réutilisables. C'est le grand enjeu des prochaines années.

Nous avons proposé à nos partenaires associatifs un rassemblement festif permettant l'organisation de plusieurs débats sur les alternatives à l'incinération et la gestion des déchets afin de mobiliser les habitants de l'ensemble du département. En effet, la récente découverte de la contamination du lait de Redon sur un site éloigné des sources actuelles d'émission de dioxines démontre que les habitants d'Issoire, de Besse ou de Riom sont soumis aux mêmes risques pour leur santé que les Clermontois à cause de la chaîne alimentaire.

Cependant, le collectif des médecins clermontois a pris l'initiative d'une manifestation classique le **SAMEDI 6 OCTOBRE à 14H30**. Nous vous proposons de contribuer à son succès en élargissant son thème principal, la santé, à l'exigence d'une véritable gestion écologique des déchets.



Pollution

(suite de la page 1)

dans les jardineries que dans les champs, se retrouve dans tous les cours d'eau. Phytocauvergne « surveillance » depuis 10 ans l'augmentation continue des résidus de pesticides dans les eaux et les nappes phréatiques, alors que nos captages ne sont pas équipés pour extraire ces poisons.

Un Plan Végétal pour l'Environnement est en place depuis fin 2006. Subventions à l'appui, il a pour but de diminuer le recours aux pesticides, et de l'interdire, sur 10 mètres, en bordure des cours d'eau.

Les particuliers et les collectivités utilisent 10 % des pesticides. C'est peu en comparaison de l'agriculture. Plusieurs villes les ont bannis de leurs espaces verts, Rennes depuis 10 ans, Pamiers (Ariège) cette année, Le Puy (et à Clermont-Ferrand ?). Notre part d'action est faible, mais immédiatement praticable. Achetez bio ; jardinez bio (Botanic et Gam Vert depuis 2007), sans oublier les plantes d'intérieur ; habillez-vous bio, nettoyez bio. Rapportez nos poisons aux déchetteries, exigeons qu'ils soient détruits (il existe une installation spécialisée dans la vallée du Rhône). Refusons les facilités empoisonnées du tout chimique. Faisons pression pour manger des nourritures saines. Et manifestons contre l'incinération le 6 octobre !

*Reach : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

*Pour interdire l'amiante - hautement toxique - il a fallu 90 ans !



ELECTRICITE: OUVERTURE OU FERMETURE ?

En application des directives européennes, depuis le 1^{er} juillet, chaque particulier peut choisir son fournisseur d'électricité. Ce choix était déjà possible auparavant pour les consommateurs les plus importants. Maintenant, chacun peut se poser les questions: à qui acheter ? en fonction de quels critères ?

Cette ouverture du marché soulève en effet plusieurs problèmes: - celui du prix à payer par le consommateur ;
- le devenir du service public ;
- l'évaluation des filières de production mises en œuvre compte tenu de leur impact sur la sécurité, la santé, l'effet de serre, l'épuisement des ressources fossiles, l'environnement.

Combien ça coûte?

Bien sûr, l'ouverture met fin théoriquement au monopole d'EDF. Mais EDF pratique des tarifs dits "réglementés" fixés par l'Etat. L'expérience des entreprises qui ont quitté EDF montre que les fournisseurs privés ne tiennent pas, sur la durée, des prix concurrentiels avec ceux d'EDF, en dépit des promesses. Le verrouillage est alors simple. Les clients qui auront l'audace de quitter EDF ne pourront y revenir pour retrouver un tarif réglementé plus avantageux. L'ouverture se referme.

Toutefois, le tarif réglementé est supprimé pour les particuliers qui emménageront dans un logement neuf à partir du 1er juillet 2010.

Pour corser le tout, la Commission Européenne a ouvert deux enquêtes sur EDF et sur ELECTRABEL (filiale de Suez) soupçonnés d'avoir verrouillé les marchés français et belge.

Cette utilisation du tarif réglementé est franchement malhonnête. Ce tarif est fonction d'un prix de revient du kw/h EDF complètement truqué puisque le coût du kw/h nucléaire est largement pris en charge par l'Etat (recherche, sécurité des ressources en combustible, responsabilité en cas d'accident, ...) ou reporté sur les générations futures (démantèlement des centrales sous-évalué, gestion des déchets, ...)

Cette manœuvre, fort mal perçue par la Commission européenne, risque fort d'être remise en cause. La situation est donc évolutive. C'est un point important, à ne pas perdre de vue..

Service public ou pas ?

Certes EDF s'est acquittée depuis 1946 de sa mission de fourniture d'électricité au service de la Nation, des entreprises, des particuliers. Mais elle a acquis au fil des années et des circonstances des caractéristiques qui l'éloignent de ses origines. Elle est devenue un Etat dans l'Etat. Ses orientations sont celles du lobby nucléaire qui impose sa volonté aux gouvernements, aux élus, aux administrations.

Notre électricien s'est ainsi éloigné de son statut de service public national. Ni les citoyens ni les salariés n'ont d'ailleurs jamais eu le moindre pouvoir sur sa gestion ou ses orientations.

Sa privatisation est maintenant engagée puisqu'une partie de son capital est passée au privé, avec l'aval d'une notable fraction du personnel qui n'a pas manqué d'y souscrire.

Mais le plus grave est que ses perspectives de développement relèvent typiquement de l'économie libérale. Elle se comporte comme une multinationale. Elle investit tous azimuts, y compris hors de France et hors d'Europe. Elle rachète d'autres producteurs ou engage des alliances comme avec l'américain Constellation Energy. La recherche du bénéfice prend parfois le pas sur la sécurité des installations nucléaires.

On assiste alors à une espèce de double jeu qui consiste à développer l'entreprise selon le mode libéral et à exploiter les consommateurs, tout en essayant de sauvegarder les avantages du monopole face à une concurrence non moins libérale.

Tout cela cadre parfaitement avec la situation d'EDF, principale structure d'un lobby nucléaire voué à la recherche du triomphe de l'atome et à l'expansion des parts de marché d'AREVA. A nous de ne pas oublier que les nuisances du nucléaire sont inacceptables et incompatibles avec un service public dont on peut attendre autre chose que la mise en danger généralisée de la population.

L'AVENIR

Un troisième élément d'appréciation porte donc sur l'origine de l'électricité qui nous est proposée.

EDF tire 85 % de sa production du nucléaire. De quoi donner envie de s'adresser à d'autres. Si l'on en croit les sondages, une large majorité des Français accepterait de payer son kw/h un peu plus cher s'il n'était pas nucléaire. Mais tous les autres fournisseurs présents sur le marché vendent une électricité au moins en partie nucléaire, soit qu'ils la produisent comme Electrabel, soit qu'ils l'achètent comme Poweo qui vient de passer un accord avec EDF. Les offres d'électricité "verte" à partir des "certificats verts" ne garantissent pas grand chose.

Enfin tous sauf un. La coopérative ENERCOOP fonctionne depuis 2006. Elle s'engage à ne fournir à ses clients que de l'électricité d'origine renouvelable, avec un fonctionnement éthique. Parmi les sociétaires, on trouve des producteurs comme la Compagnie du Vent, des associations comme CLER, Greenpeace, le Réseau Sortir du Nucléaire, des particuliers. Elle réinvestit ses bénéfices dans les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ses prix, bien sûr, ne sont pas garantis.

Pour en savoir plus, c'est facile :

ENERCOOP, 11 rue des Réglises 75020 Paris

www.enercoop.fr

contact@enercoop.fr

Par ailleurs, Greenpeace a publié un document sur l'évaluation des producteurs d'électricité présents sur le marché français. L'étude complète "Ecolo Watt" peut être chargée sur le site :

www.sortirdunucléaire.org.

(suite page 4)

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995

19, rue Chabrol 63200 RIOM

Tel 04 73 83 63 66 6 Fax 08 25 17 79 60

Mail pddne@laposte.net

Directeur de la publication : Marcel BREUGNOT

Imprimerie DROUIN 63170 AUBIÈRE

ISSN 1152-8184 6 Dépôt légal septembre 2007 6 Ne pas jeter sur la voie publique

Votre avenir dépend de vous

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 " (5 " pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Tél. : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

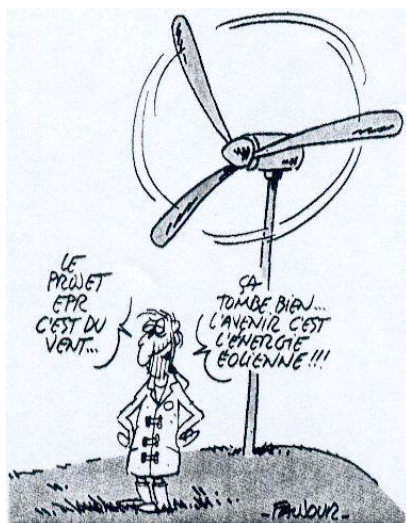
Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Liberté, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

(suite de la page précédente)

L'exemple d'Enercoop montre bien qu'à partir des ENR (énergies renouvelables) il est possible de concevoir et développer un autre mode de production et de fourniture d'énergies, surtout dans le domaine de l'électricité. On peut mettre en jeu un système coopératif, la décentralisation de la production, une déconcentration des pouvoirs, la définition des objectifs par les usagers, la diversification des filières de production,...

L'avenir pourrait être ainsi dans une réforme radicale du statut et du fonctionnement d'EDF pour en faire un service public géré démocratiquement et écologiquement ...sans nucléaire. Il y faudra un tout autre rapport de force face au monde libéral, à la démission des organisations syndicales et politiques, au lobby nucléaire. C'est tout simplement l'affaire des citoyens.

En tout état de cause, le prix de l'énergie, y compris l'électricité, va augmenter inéluctablement, son impact écologique devenir dramatique. A court et moyen terme, il faut nous éduquer à la sobriété, améliorer l'efficacité de nos appareils, accélérer la mise en service des ENR. 🌱



EN BREF...

TOUS A MARSEILLE

Le samedi 10 novembre, à Marseille: journée de mobilisation contre le réacteur ITER. Manifestation, conférences, rassemblement à l'appel du Collectif STOP ITER et du Réseau SORTIR DU NUCLEAIRE. Tél. 04 90 07 30 92 www.stop-iter.org

NOTRE AVENIR A TOUS

Notre émission sur l'Environnement NOTRE AVENIR A TOUS reprend à partir du 4 septembre, chaque mardi de 13 h. à 13h.30 sur RADIO ARVERNE 100.2.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Une présence permanente devant le siège de l'OMS à Genève est organisée pour dénoncer l'accord qui soumet l'OMS à la censure de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.

Si vous souhaitez participer à cette action, contactez : André Larivière au Tél. 04 71 76 36 40

BOUCHONS

Collecter les bouchons, ça fait ça de moins dans les décharges (ou dans l'incinérateur). Et puis ça ménage les chênes liège surexploités et menacés de disparition. Et puis ça permet des opérations humanitaires. L'association éco-citoyens vous en dira plus si vous souhaitez faire quelque chose. Tel 04 73 31 07 86.

Lieux de collecte indiqués par <http://www.collectedebouchonsenliege.blogspot.com>

OGM OGM 2007 : la politique du fait accompli et des contaminations généralisées

Nous avons appris le 4 juillet par le site interministériel <http://www.ogm.gouv.fr/> la culture de 19 815 ha de maïs transgénique Monsanto 810 (le seul autorisé en France), essentiellement en Aquitaine et Midi-Pyrénées. Les transgéniculteurs devaient déclarer leurs surfaces de Plantes Génétiquement Manipulées (PGM) avant le 15 mai, puis le ministère traitait les données et les mettait sur son site. En ce mois de septembre nous découvrons que la surface annoncée a augmenté jusqu'à 22 135 ha. Sans doute y a-t-il eu des "retardataires" qui se sont empressés de rectifier leurs déclarations suite aux actions des détectives des champs qui ont cherché ces parcelles. Car en effet, la localisation officielle reste à l'échelle du canton et nous ne savons donc pas précisément où sont cultivées ces PGM ! Dans plusieurs départements, des surfaces OGM illégales ont ainsi été découvertes non seulement en cultures mais aussi en multiplication de semences.

Pour l'Auvergne, le canton d'Aigueperse compte 5,4 ha, Issoire 3 ha, Pont-du-Château 6,8 ha et Sauxillanges 8,5 ha. Le canton de

Expéditeur : PdDNE É 19, rue Chabrol É 63200 RIOM

*Votre avenir dépend de vous !
Adhérez à Puy-de-Dôme
Nature Environnement !*
(Bulletin d'adhésion en page 3)

Sauxillanges est intéressant car les détectives des champs ont découvert les 8,5 ha de maïs transgéniques sur la commune des Pradeaux camouflés dans une zone d'isolement de multiplication de semences déclarée par Limagrain. C'est à n'y rien comprendre ! C'est l'opacité la plus complète ! Monsanto doit se frotter les mains : des contaminations grandeur nature chez son concurrent européen ! Je rappellerai ici que la région s'est déclarée zone sans OGM et que nos élus régionaux n'ont pas fait beaucoup de bruit suite à l'annonce de ces cultures ... à croire que cet engagement n'était qu'une promesse qui n'aurait engagé que ceux qui y ont cru. La situation est pourtant grave : les agriculteurs conventionnels, les bio, les apiculteurs, les jardiniers amateurs ne savent pas si leur voisin a ensemencé des maïs transgéniques. D'ailleurs les transgéniculteurs cultivent ces PGM sans assurance puisqu'aucune compagnie ne veut les prendre en charge et sans régime de responsabilité. Seraient-ils responsables des contaminations qu'ils ne seraient pas coupables... On nous a déjà fait le coup.

Non seulement le déni de démocratie est flagrant quant à la consultation du public et son information mais en plus nous devrions accepter les contaminations sous prétexte qu'elles sont légales !

Le gouvernement, dans la foulée du Grenelle, veut faire une loi sur les OGM. Ce qui est prévu est une loi de coexistence et nous ne sommes pas d'accord parce que la coexistence est impossible sans contamination. Ce que nous proposons est : - un moratoire sur le Mon 810 et toutes nouvelles autorisations d'essai ou de cultures (grâce à l'article 23 de la directive européenne 2001/18), - une loi de protection des systèmes agricoles existants conventionnel, biologique, produit de qualité, AOC, apiculture, - le droit reconnu par la loi de produire et consommer sans OGM.

Que peut faire chacun d'entre nous face à ce forçage ? Devenir consommateur en demandant et achetant sans OGM, interpellant vos députés, demander à votre maire de prendre un arrêté pour interdire les cultures transgéniques sur votre commune et le soutenir dans sa démarche, ... Ce sont toutes ces petites rivières citoyennes qui nous permettront de gagner des étapes pour garantir aux générations futures un avenir sans chimères. 🌱

Chantal Gascuel, Confédération paysanne